

COMPOSITION DES JURYS
UFR Droit Sciences Economique et Politique (DSEP)
Année universitaire 2023-2024

Le Président de l'Université de Bourgogne

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 (5°) ;
VU l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de Master ;
VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;
VU les arrêtés du 18 avril 2017 et du 12 septembre 2022 accréditant l'Université de Bourgogne à délivrer des diplômes nationaux ;

VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les directeurs des composantes ;
VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 27 septembre 2023 ;

ARRETE

Article 1 :

Le jury du **Master 1 mention Justice Procès et Procédures, parcours Protection des droits fondamentaux et des libertés** est ainsi constitué pour le 1^{er} semestre l'année universitaire 2023-2024

Présidente :

Géraldine MAUGAIN

Membres :

Vincent BONNET	Nathalie DROIN
Jean-Christophe BOUGUERET	Clotilde FORTIER
Guillaume BUSSEUIL	Fabrice HOARAU
Auréliе CAPPELLO	Natalie JOUBERT
Patrick CHARLOT	Elise MALLEIN
Isabelle DEPARDIEU	Mireille MONNIER

Article 2 :

Le directeur de l'UFR est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR DSEP et sur le site internet de l'UFR DSEP.

Fait à DIJON, le 20/11/2023

Le Directeur de l'UFR DSEP
Jimmy LOPEZ

